



SST – Sauveteur Secouriste du Travail –

DESCRIPTION

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise. Pour cela, il doit être régulièrement formé

Code CPF : non éligible depuis le 26/01/2023

Référence Formation : CEC-SECSST-01

Objectifs

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en postant secours à la (aux) victime(s). Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Public

Tout public, de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

Programme

Domaine de compétence 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

- 1. Être capable de situer son rôle de sauveteur secouriste du travail dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- 2. Être capable de protéger de façon adaptée
- 3. Être capable d'examiner la victime
- 4. Être capable de garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- 5. Être capable de secourir la (les) victime(s) de manière appropriée

Domaine de compétence 2 : Être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

- 6. Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 7. Être capable de caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- 8. Être capable de participer à la maîtrise des risques professionnels par des acteurs de prévention

Prérequis

Aucun

Durée et organisation

14 heures de formation soit 2 jours de présentiel

Textes de référence

Article R 4224-16 du Code du travail « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades... »

Effectifs

4 - 10 personnes

Moyens pédagogiques

- Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS *Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours* Maquillage, outils de simulation, coupes de têtes, films INRS *Défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique* Cahier de suivi pour l'entretien sanitaire du matériel de secourisme *Plan d'intervention* Plan d'action de prévention *Défibrillateur de formation* Suivi des évaluations formatives (au 01/01/2021). Formation en face à face pédagogique orientée pratique, exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé.

Agrément

Habilitation INRS n° 1459284/2019/SST-01/O/12 valable jusqu'au 08 février 2024.

Modalités d'évaluation

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs, secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé "Grille de certification des compétences du SST" et utilisé lors de chaque formation. A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. La modalité d'évaluation se fait selon le référentiel INRS et un certificat est délivré par le réseau prévention.

CALENDRIER

29 AVRIL - 30 AVRIL 2024

29 AOÛT - 30 AOÛT 2024

[Toutes les sessions](#) ➤

TARIFS

- Prix individuel : 170 € H.T.
- Prix entreprise : 215 € H.T.
- Prix de groupe : 1250 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

RESPONSABLE(S)

BAILLY Corinne

 [Voir la fiche sur le site](#)

 [Contactez-nous pour en savoir plus](#)